



26 Bd Malesherbes - 75008 PARIS  
11 Hill Street – LONDON W1J 5LF  
Tel: + 33 1 4387 1866 / + 44 20 3876 7981  
[www.ci-am.com](http://www.ci-am.com)

## *Communiqué de presse*

### **CIAM se félicite de l'opposition de 45% des actionnaires à la rémunération de Denis Kessler et poursuivra son action pour une réforme de la gouvernance du Groupe**

Paris - 26 avril 2019

**Lors de l'Assemblée Générale de Scor, les actionnaires ont voté contre les résolutions portant sur la rémunération de Denis Kessler à 45,5%. Cette opposition représente plus de 61 millions de titres.**

Ils ont ainsi donné raison au fonds CIAM et aux trois sociétés de conseil en vote (ISS, Glass Lewis et Proxinvest) qui soulignaient tous que la rémunération du Pdg de SCOR est trop élevée (avec un niveau moyen de 9 millions entre 2015 et 2017)<sup>1</sup> mais aussi mal structurée puisque quatre critères sur les six utilisés pour la calculer sont "dits" personnels et non mesurables.

**Cette forte opposition valide la position du fonds CIAM selon laquelle il est nécessaire de réformer en profondeur la gouvernance de Scor**, au delà de la seule refonte de la politique de rémunération de son dirigeant. Elle illustre la volonté réelle des actionnaires de réinstaurer un contrôle effectif et efficace des pouvoirs au sein du conseil d'administration, à commencer par le comité des rémunérations.

**Conforté par le niveau de soutien (25%) de sa résolution de séparation des fonctions de président du conseil et de directeur général cumulées par Denis Kessler, CIAM va continuer à œuvrer dans le sens de l'intérêt des actionnaires de long terme.** Rappelons que la séparation de la fonction de président du conseil et de directeur général est déjà la norme dans le secteur bancaire, quasi systématique dans le secteur de l'assurance et appliquée dans 60% des sociétés du SBF120.

**Concernant le renouvellement de M. Augustin de Romanet en tant qu'administrateur**, CIAM maintient que le Pdg du groupe ADP, également administrateur ou président de 11 conseils ou organismes, est à la fois trop occupé et trop proche de M. Denis Kessler pour exercer ce mandat avec l'impartialité et la fermeté requise. Le vote d'opposition des actionnaires aux résolutions sur la rémunération du Pdg est un avertissement pour M. Augustin de Romanet : il y a urgence à

---

<sup>1</sup> Source CGlytics, Mars 2019



26 Bd Malesherbes - 75008 PARIS  
11 Hill Street – LONDON W1J 5LF  
Tel: + 33 1 4387 1866 / + 44 20 3876 7981  
[www.ci-am.com](http://www.ci-am.com)

modifier la politique de rémunération et à la reposer aux actionnaires mais également de rendre enfin public le plan de succession de M. Denis Kessler qu'il ne cesse d'évoquer.

Si la résolution A n'est pas passée, l'ensemble des actionnaires aura pris conscience aujourd'hui que le Groupe SCOR a besoin d'améliorer significativement sa gouvernance.

**« Les résultats des votes de cette assemblée générale sont déjà une victoire pour CIAM puisque les actionnaires ont entendu notre contestation notamment en ce qui concerne les rémunérations. M. Denis Kessler est dorénavant en sursis. C'est un ultimatum qui lui a été donné aujourd'hui. Les actionnaires attendent maintenant des mesures fortes en matière de création de valeur et d'amélioration de la gouvernance »** souligne Catherine Berjal, Présidente de CIAM.

**Contact Médias France**  
**Footprint > consultants**

Isabelle Mas: +33 (0)6 32 95 57 49  
[imas@footprintconsultants.fr](mailto:imas@footprintconsultants.fr)

Anthony Gibert : +33 (0)7 89 63 31 11  
[agibert@footprintconsultants.fr](mailto:agibert@footprintconsultants.fr)

---

**A propos de CIAM**

CIAM est une société de gestion d'actif co-fondée par Catherine Berjal et Anne-Sophie d'Andlau en 2010 et qui possède des bureaux à Paris et à Londres. Elle suit une stratégie d'investissement dite « Event Driven », c'est-à-dire qu'elle investit dans des actions d'entreprises cotées qui font l'objet, ou sont susceptibles de faire l'objet, de fusions-acquisitions ou autres d'évènements corporate importants. CIAM investit principalement en Europe. Sa base d'investisseurs comprend des family offices, des investisseurs institutionnels et des banques privées. CIAM gère deux fonds. Son fonds phare de CIAM « Opportunities Fund » est un portefeuille à forte conviction basé sur des recherches exclusives, axées sur une évaluation minutieuse du risque. Il a pour objectif de générer des rendements décorrélés (des évolutions des marchés boursiers) en libérant de la valeur dans les entreprises au profit des investisseurs et des autres actionnaires. Actionnaire engagé auprès des entreprises, CIAM l'est aussi dans la société et a fait le choix dès sa création de reverser 25% de ses « commissions de performance » annuelles à des organisations caritatives qui se consacrent à l'amélioration de la santé et de l'éducation des enfants à travers le monde.

CIAM est un AIFM réglementé par l'AMF en France et enregistré auprès de la FCA au Royaume-Uni. CIAM gère le fonds d'opportunités CIAM SICAV-SIF sous la supervision de la CSSF.

---